

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 58 (1996)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les entrepreneurs agricoles se profilent

Durant ces jours, les préposés des sections cantonales de l'ASETA – qui représentent les associations d'entrepreneurs agricoles – se retrouvent à Riniken afin d'approuver les tarifs indicatifs pour 1996, tarifs qui seront d'ailleurs publiés dans le prochain numéro de Technique Agricole. Les calculs, établis sur la base de ces données, ne soulèvent pas de grandes controverses puisque c'est la FAT (Station fédérale de recherches en économie et technologie agricole) qui les définit. Comme les entreprises de travaux agricoles sont exposées à des pressions évidentes (voir par exemple le prix des céréales, sans cesse en baisse), les prix seront plutôt adaptés individuellement par les groupements régionaux d'entrepreneurs agricoles. D'ailleurs, pour ce qui est de l'utilité et de l'efficacité des machines, il ne faut pas trop suivre l'exemple américain dit «Combine-gypsies» (moissonnage-battage à la tsigane). En effet, cet exemple montre que pendant les moissons, les machinistes – tels des gitans modernes – parcourront le pays du sud au nord et moissonnent quelque 3000 hectares par saison. Selon un expert en technique agricole de la F.A.O. à Rome, on pourrait, en Europe, commencer la récolte de betteraves à sucre en août, sur sol italien, et la terminer en janvier, en Grande-Bretagne. Ainsi, à raison de 1000 hectares par an, toujours d'après son raisonnement, on parviendrait à abaisser les coûts de façon exceptionnelle: la clientèle bénéficierait alors d'une nouvelle technologie tous les trois ans. Cependant, ce calcul comporte quelques erreurs et s'avère effectivement restrictif si l'on considère le rythme de développement auquel est soumis cette même technologie. Personne ne viendra dire, qu'une machine est vieille après trois ans et qu'il faudra la retirer du marché. Non, bien entendu. Elle continuera de fonctionner, révisée et réparée et sera même compétitive face aux nouveautés. Certes, l'orientation d'une technique de plus en plus pointue est d'une importance primordiale dans la vie d'une entreprise agricole: en cela, d'excellents exemples sont visibles en Suisse romande où les conditions climatiques et le degré de maturité des cultures permettent à une moissonneuse-batteuse de travailler 200 hectares par saison. Un service de conseils bien enraciné dans une région satisfira la clientèle et prendra, là aussi, toute son importance. Plus tard, quand en Europe on aura décidé de récolter «à l'américaine», il sera grand temps de concéder au secteur des entreprises agricoles un label pour leurs prestations écologiques, adaptées à la clientèle et agréées par la législation. Bien entendu, cela entraîne des investissements, des travaux d'entretien et de réparations et assurera l'emploi en Suisse.

La construction, elle aussi, est soumise à des mesures légales analogues, des mesures qui, en cassant les prix de transport au lieu de tenir compte des conditions propres à chaque région, s'appliqueraient plutôt aux bâtiments surdimensionnés de l'ex-Allemagne de l'Est. Construction et rénovation de bâtiments agricoles sont aussi les sujets traités dans les colonnes de ce numéro. Revenons aux entrepreneurs agricoles pour signaler que deux d'entre eux ont reçu la plaquette «Votre sécurité, ça compte». Avant de la délivrer, les experts du SPAA ont passé au peigne fin les divers dispositifs de sécurité des bâtiments et des aménagements intérieurs et extérieurs de l'exploitation. Nous en reparlerons prochainement.

Ueli Zweifel

Sommaire

Editorial	1
TA-spécial	
– AGRAMA '96: allocution de M. Binder	2
Foires et expositions	
– AGRAMA '96: davantage de visiteurs	4
Technique à la ferme	
– Stabulations libres à partir de 10 vaches	6
– Un «Club des cinq» pas comme les autres	12
TA-Actualités	
– Forêt: conférence intercantionale	9
– Fiches techniques de la vulgarisation	10
– Assurances auto et droit de résiliation	10
– Protection incendie, des fiches pour la prévention	11
– Prix de Multiforsa, un prix pour la créativité	11
ASETA/SVLT	
– Cotisation annuelle 1996	16
Nouvelles des sections	
– GE: Assemblée annuelle	16
– VD: L'assemblée au Moulin de Chiblins	17
– VD: Cours pour permis G	23
Technique des tracteurs	
– New Holland et le prochain millénaire	18
Revue des produits	21
Prévention des accidents	
– Sécurité dans les forêts privées	24
Impressum	3

Page de couverture:

Nouvelles solutions ou rénovations pour assurer à la fois une détention des animaux selon leur espèce et une production laitière économique (Photo: Norbert Widmer, LMS Hohenrain, LU).